



# REGLEMENT



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

## 48<sup>ème</sup> Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » 21 et 22 septembre 2024

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	dès visa obtenu
Ouverture des engagements	dès parution du règlement
Clôture des engagements	le 09/09/2024 à minuit
Parution du road-book	le 15/09/2024
Distribution du road-book lors des vérifications administratives préliminaires	le 15/09/2024 de 09H00 à 13H00 Office du Tourisme – Cours Foch 13640 La Roque d'Anthéron le 20/09/2024 de 09H00 à 13H00 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Dates et heures des reconnaissances	le 15/09/2024 et le 20/09/2024 de 09H00 à 18H00
Vérifications administratives complémentaires	le 21/09/2024 de 7H00 à 11H00
Vérifications techniques	le 21/09/2024 de 7H15 à 11H15 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Heure de mise en place du parc de départ	le 21/09/2024 à partir de 11H00
Première réunion des commissaires sportifs	le 21/09/2024 à 10H45 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ	le 23/09/2024 à 12H45 Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 La Roque d'Anthéron
Départ de la Roque d'Anthéron	le 21/09/2024 à 13H30
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape à La Roque d'Anthéron	le 21/09/2024 à 18H37
Publication des résultats partiels et de l'ordre des départs de la deuxième étape	le 21/09/2024 à 20H30
Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape de la Roque d'Anthéron	le 22/09/2024 à 09H00
Arrivée à la Roque d'Anthéron	le 22/09/2024 à 14H12
Vérifications finales au garage B.P.A., 21bis Cours Foch 13640 La Roque d'Anthéron	le 22/09/2024
Publication des résultats du rallye	le 22/09/2024 30 mn après l'entrée en parc du dernier concurrent
Remise des prix	La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée à la Roque d'Anthéron le 22/09/2024
Permanence du rallye	Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON
Tableau officiel d'affichage	Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol 13640 LA ROQUE D'ANTHERON Du 21/09/2024 : 7H00 au 22/09/2024 : 18H00

### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Roque et Durance organise, en qualité d'organisateur administratif et technique, les 21 et 22 septembre 2024, un rallye automobile régional dénommé 48<sup>ème</sup> Rallye Régional « Ronde de la Durance ».

**Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Provence Alpes Côte d'Azur, sous le Visa N°40 et sous le permis d'organiser FFSA N°425 en date du 17/06/2024.**

## Comité d'Organisation

---

Président : EYDOUX Laurent  
Les membres de l'ASA Roque et Durance.  
Les Mairies de la Roque d'Anthéron, Lambesc et Charleval.

Secrétariat et permanence du rallye : **A.S.A.R.D.**  
**Andrée TAPIAU**  
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON  
Tel: 04.42.50.44.36  
[asard13@orange.fr](mailto:asard13@orange.fr) - Site : [www.asard.fr](http://www.asard.fr)

Toutes les informations « Heures de convocation » et « Liste des engagés » paraîtront sur le site de l'Association :

[www.asard.fr](http://www.asard.fr)

**ORGANISATEUR TECHNIQUE** **A.S.A.R.D.**  
Place de la République - 13640 LA ROQUE D'ANTHERON  
Tel: 04.42.50.44.36  
[asard13@orange.fr](mailto:asard13@orange.fr) - Site : [www.asard.fr](http://www.asard.fr)  
représenté par : Laurent EYDOUX

***Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.***

### **1.1 P. OFFICIELS**

---

Délégué de la Ligue chargé des RTS :	Mr Thierry HAMONIC	31600
Commissaires sportifs :	Président: Mr POCHON Jean-Paul	1795
	Collège: Mme FORESTELLO Isabelle	138486
	Mr GAUTHIER Jacques	35196
Directeur de course :	Mr GHIGO Gérard	1967
Directeurs de course adjoints	Mme SCHMIT Sylvie	36488
	Mr FREVILLE Serge	27121
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES :	Mr BARDIN Yannick	46622
	Mr TEISSEIRE Jean-Claude	226136
Adjoint à la direction de course chargé du BBR :	Mr SCHMIT Clair	9199
Médecin Chef :	Dr BARRA Jean Louis	
Commissaires techniques :	Responsable Mr FRANCOU Bertrand	4010
	Mr BIAGIONI Christophe	169294
	Mr BORDERON Loys	183288
	Mr FORESTELLO Jean-Pierre	11620
Chargées des relations avec les concurrents :	Mme FREVILLE Françoise	111134
	Melle SCHMIT Laurene	254101
Chargée des commissaires :	Mme VINCENSINI Marie Odile	9656
Chargé du matériel :	Mr LAUNAY Claude	1357
Chargée de la communication et de la presse :	Mme ROUSTAN Monique	

## 1.2P. ELIGIBILITE

---

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance », compte pour la coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2 et les challenges rallyes de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur 2024.

## 1.3P. VERIFICATIONS

---

Les équipages engagés recevront par email, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le Samedi 21/09/2024 de 7H00 à 11H00 à la Roque d'Anthéron - Complexe Culturel & Sportif Marcel Pagnol (des vérifications administratives préliminaires auront lieu les 15 et 20/09/2024 de 9H00 à 15H00 au même endroit avec distribution du Road-book). Les vérifications techniques auront lieu le 21/09/2024 07H15 à 11H15 à la Roque d'Anthéron derrière le Complexe Sportif Marcel Pagnol.

Les vérifications finales seront effectuées au garage B.P.A., 21bis Cours Foch à la Roque d'Anthéron.  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 Euros TTC.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

---

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 48<sup>ème</sup> Rallye Régional « Ronde de la Durance » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 09 septembre 2024 minuit au plus tard.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est limité à 80 voitures pour les deux rallyes.

**3.1.11.1 P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 360 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 720 €
- **pour les équipages dont un pilote est licencié à l'ASARD :** 345 €
- **pour les équipages dont les deux pilotes sont licenciés à l'ASARD :** 330 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Les chèques ne seront encaissés qu'à partir de la clôture des engagements soit le 09/09/2024.**

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

---

Le départ du 1<sup>er</sup> concurrent aura lieu 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC et ce lors des 2 étapes.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### ARTICLE 4.1 – VOITURES AUTORISEES

---

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### ARTICLE 4.3P – ASSISTANCE

---

L'assistance sera autorisée seulement dans les parcs prévus :

- le Samedi 21 septembre 2024 à Lambesc – Zone Artisanale la Bertoire.
- le Dimanche 22 septembre 2024 à Lambesc – Zone Artisanale la Bertoire.

**Toute assistance est interdite en dehors du parc d'assistance**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional Automobile « Ronde de la Durance » totalise un parcours de 230,69 km. Il est divisé en deux étapes et quatre sections. Il comporte huit épreuves spéciales d'une longueur totale de 36,82 km.

Les épreuves spéciales sont :

Epreuves 1-3	Lambesc-Charleval	5 km 500
Epreuves 2-4	St Estève -Rognes	3 km 770
Epreuves 5-7	Alleins-Vernègues	3 km 360
Epreuves 6-8	Charleval-Lambesc	5 km 780

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

### 6.2 P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**, des contrôles seront effectués. Les reconnaissances auront lieu le 15 septembre 2024 et le 20 septembre 2024 de 9H00 à 18H00.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

### 7.5 P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1 P. Les temps seront pris au dixième de seconde avec photocellule à l'arrivée des spéciales.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Les primes de résultats ne sont pas cumulables. Sont considérés comme partants tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

	GENERAL	CLASSE			FEMININ
		1 à 3 partants	4 à 7 partants	8 partants et +	+ 2 partantes
1 <sup>er</sup>	400.00€	250.00€	320.00€	360.00€	200.00€
2 <sup>ème</sup>	350.00€		200.00€	250.00€	
3 <sup>ème</sup>	300.00€		100.00€	150.00€	

Des coupes seront remises à tous les équipages classés.

**Note** : En cas d'ex-aequo, les temps réalisés dans l'ordre des épreuves serviront à départager les concurrents.

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée le 22/09/2024 à la Roque d'Anthéron.

**Tous les articles non cités sont conformes à la réglementation F.F.S.A.**